

PROGRAMME DE FORMATION « BILAN DE COMPÉTENCES »

PUBLIC CONCERNÉ & PRÉ-REQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un(e) salarié(e), un(e) demandeur(euse) d'emploi ou un(e) chef d'entreprise d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel.

Il doit donc aider le bénéficiaire à :

- définir ses compétences
- préciser ses projets professionnels
- déterminer une orientation professionnelle répondant à ses besoins et ses souhaits
- imaginer une formation complémentaire si celle-ci était nécessaire
- être performant dans un processus de mobilité interne.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

1. Phase préliminaire :

- a) Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire,
- b) Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- c) Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation :

- a) Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :
 - Analyse du parcours personnel et professionnel,
 - Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité, - Réflexion autour des équilibres de vie.
- b) Analyse métier /marché et recherches documentaires :
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
 - Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
 - Identification des possibilités et définition du projet et du (des) plan(s) d'action.

Cette phase a pour objectif de permettre au (à la) bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusions :

- a) Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- b) Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- c) Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétence.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Durant le bilan de compétences, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par une consultante Celle-ci peut utiliser notamment les techniques suivantes :

- Tests spécialisés : test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des soft skills, test du créateur d'entreprise,
 - Apports de connaissances : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement,
 - Enquêtes-métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,
 - Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.
- Formation en présentiel ou à distance via visioconférence

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Rédaction d'une synthèse au terme du bilan de compétences
- Questionnaire de satisfaction à la fin de la réalisation du bilan

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certificat de réalisation du bilan de compétences
- Feuille d'émargement

MODALITÉS D'ACCÈS

- Durée : 24 heures dont 16 heures d'entretiens personnalisés en face à face.
La durée totale du bilan de compétences inclut les temps d'entretien en présentiel et les temps de travail personnel identifiés en séance.
- Horaires : à convenir individuellement avec le bénéficiaire
Lieu : Les Bureaux Verts – 12A rue professeur Deperet – 69160 Tassin la demi lune
- Accessibilité
 - ⇒ Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.
 - ⇒ Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation ou vous orienter si besoin vers les structures spécialisées.
- Effectif : 1
- Dates : à définir
- Délai d'accès : sous un mois maximum

TARIF ET FINANCEMENT

Tarif : 2000€ HT

5 façons de financer son bilan de compétences

1. VIA LE CPF

Depuis le 1er janvier 2017, le bilan de compétences peut être financé dans le cadre du Compte

personnel de formation.

La demande de financement se fait rapidement et directement via l'application

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/> ; cette démarche est confidentielle vis-à-vis de votre employeur ;

A compter du 02/05/2026, un reste à charge de 150€ est appliqué sur les bilans de compétences financés par le CPF. Ce reste à charge ne s'applique pas si vous êtes demandeur d'emploi ou si vous bénéficiez d'un abondement de votre employeur pour financer une formation dont le montant est supérieur à vos droits acquis sur le CPF.

Le décret n°2026-126 du 24/02/26 plafonne le montant pris en charge par le CPF à 1600€. Cette prise ne peut s'effectuer qu'à la condition que vous n'ayez pas bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences dans les 5 dernières années.

2. VIA LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

3. VIA PÔLE EMPLOI

Le bilan de compétences peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de Pôle emploi. En tant que demandeur(se) d'emploi, vous avez aussi le droit de réaliser un bilan de compétences pour redéfinir votre projet professionnel et rebondir plus rapidement.

4. VIA LE FINANCEMENT PERSONNEL

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son bilan de compétences, sans inconvénients et longueurs administratifs.

5. AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Le bilan de compétences peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

INTERVENANTE

☐ **Véronique ASTIER**, Consultante, coach professionnelle certifiée RNCP et formatrice depuis 10 ans.

LES + ACTICE COACH

- ☐ Un accompagnement individualisé tout au long du parcours de formation
- ☐ Une consultante coach professionnelle certifiée qui met ses outils de coaching à votre disposition
- ☐ Une formation en présentiel
- ☐ Un organisme de formation à taille humaine et proche de vous.

Coordonnées de contact : Véronique ASTIER veronique.astier@actice-coach.fr

Dernière MàJ 02/04/2026